

Les décisions

- ▶ Projet de loi sur l'autonomie des universités
- ▶ Compte rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2007
- ▶ Texte d'orientation pour un pôle de recherche et d'enseignement supérieur en région nord - pas de calais
- ▶ Charte des thèses
- ▶ Proposition d'emplois à publier
- ▶ Décision budgétaire modificative n°3
- ▶ Subventions aux associations.
- ▶ Projets FSDIE : nouvelle campagne de subventions
- ▶ Prestations de recherche
- ▶ Diplôme universitaire DEPES « diplôme préparatoire à l'enseignement supérieur »
- ▶ Convention avec la ville de Saint - Quentin
- ▶ Convention « MITI- incubateur nord pas de calais »
- ▶ Convention avec l'Institut Français de Mécanique Avancée
- ▶ Convention avec la mairie de Saint - Saulve
- ▶ Convention avec l'université de Fianarantsoa
- ▶ Convention avec l'université « Zürcher Hochschule Winterthur »
- ▶ Conventions de collaboration documentaire
- ▶ Avenant à la convention de coopération avec l'Interuniversitaire hennuyère de Mons, l'université de Mons-Hainaut, la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGX), la faculté polytechnique de Mons (FPMS) et les facultés universitaires catholiques de Mons (FUCAM).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9H16.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

A titre d'information, Mme la Présidente présente, dans les grandes lignes, le projet de loi sur l'autonomie des universités et une discussion s'engage avec les conseillers.

▶ Projet de loi sur l'autonomie des universités

Mme la Présidente précise que ce projet sera présenté au Sénat le 12 juillet et le 24 à l'Assemblée.

Ce projet comporte 2 phases :

- La gouvernance avec notamment la modification de la composition du Conseil d'Administration ; cette phase qui n'est pas optionnelle s'appliquera à toutes les universités et impliquera la modification des statuts de l'université dans un délai de 6 mois.

- L'autonomie renforcée qui porte sur :
 - le budget global et la gestion des ressources humaines par les établissements, dans un délai de cinq ans.
 - le transfert de la gestion du patrimoine immobilier est une compétence optionnelle.

Si la loi est adoptée, le Conseil d'Administration se réunira en septembre pour discuter des modalités d'application pour notre université.

Question de M. Poirriez : Le Conseil d'Administration peut-il transmettre un message aux parlementaires concernant ce projet de loi ?

Mme la Présidente informe les conseillers qu'elle n'a pas été saisie d'un projet de motion néanmoins le CA peut faire des propositions.

Remarque de M. Poirriez : le projet de loi prévoit un recours beaucoup plus large à des contractuels à tous les niveaux et c'est un changement radical pour les universités.

Réponse de Mme la Présidente : aujourd'hui, l'UVHC a déjà recours à des contractuels pour les IATOSS et les enseignants vacataires.

M. Ménart ajoute que pour le recrutement des contractuels, la nouveauté est la notion de durée indéterminée.

Question de M. Poirriez : est-ce que cette nouvelle loi va modifier nos pratiques actuelles ?

Réponse de Mme la Présidente : il faut effectivement être vigilant notamment au plan financier.

Question de Mme Girard : la CPU a-t-elle donné son avis ?

Mme la Présidente précise que la CPU a donné un avis officiel mais pas à l'unanimité. Une réforme en profondeur est nécessaire mais il faut avoir les moyens d'exercer cette autonomie dans un cadre rendu concurrentiel.

Mme la Présidente précise que le problème de gouvernance implique un certain nombre de remarques :

- L'autonomie renforcée est un changement fort, et il faut être sur le même niveau de départ pour pouvoir mener la course ;
- Le système concurrentiel se renforce tous les jours entre public/privé ;
- La nouvelle loi donne à l'université plus de responsabilités donc il y aura des réflexions de fond à mener par exemple sur l'insertion professionnelle ;
- Il y a des universités qui sont prêtes à rentrer très vite dans l'autonomie car les moyens financiers sont déjà là.

Mme la Présidente conclut en rappelant qu'il faut traiter ces questions globalement en prenant en compte toutes les incidences positives ou négatives.

Question de M. Hirschi : la mise en place d'un budget consolidé induit des gains et des charges supplémentaires. Est-ce un surcoût, une opération neutre ou un gain pour l'université ?

M. l'agent comptable précise que l'association des agents comptables demande des explications aux hautes instances notamment sur la prise en compte de ces nouvelles charges de travail.

Mme la Présidente ajoute que le budget consolidé est déjà pratiqué dans les autres universités étrangères. Par ailleurs, elle informe les conseillers qu'il y aura normalement des campagnes de postes spécifiques pour conforter la gouvernance.

M. Traullé fait remarquer que l'autonomie ne sera pas donnée au sujet des droits d'inscription. Il ajoute qu'il est important de donner accès à des activités sportives sans que ce soit optionnel.

Mme la Présidente souligne l'importance d'offrir un choix d'activités sportives et culturelles de qualité.

M. Ménart ajoute qu'il existe une concurrence au niveau des formations internes à l'université.

Mme la Présidente répond que gérer la quantité n'est plus d'actualité et met en garde ceux qui veulent fonctionner seuls car c'est tous ensemble que nous pourrons poursuivre le développement de l'université.

M. Traullé fait remarquer l'obligation d'un vice-président étudiant.

Selon M. Poirriez ce point n'existerait plus dans le texte présenté au Conseil des ministres. D'autres conseillers contestent cette information.

M. Rouzé déplore la précipitation dans les choix des modalités et dans les délais d'adoption de la loi. Il cite l'exemple d'une université lilloise qui a déjà réuni ses 3 conseils afin de débattre sur cette réforme.

Mme.Girard souligne la baisse de la représentativité du personnel non enseignant dans les instances notamment au CA.

Réponse de Mme la Présidente : L'objectif est de faire fonctionner des CA qui sont parfois paralysés mais ce n'est pas le cas à l'UVHC.

M. Traullé ajoute que la représentation des étudiants est également inquiétante mais il remarque que dans la pratique, il n'y a pas de vote minoritaire ou contre dans les CA de l'établissement

1- COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2007

M. Ménart fait 2 remarques :

- Lors du dernier CA, un power point sur le projet PRES devait être mis à disposition sur l'ENT or à ce jour il n'y est pas.

Mme la Présidente veillera personnellement à mettre ce document sur le portail.

- Sur la liste des présents, il faut signaler la présence de Mme Grant arrivée en cours de CA.

Vote : adoption à l'unanimité

2- TEXTE D'ORIENTATION POUR UN POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN REGION NORD PAS DE CALAIS

Mme la Présidente présente ce texte avec la désignation des membres fondateurs :

- Université de Lille I, II et III
- Université d'Artois,
- Université du Littoral – Côte d'Opale
- UVHC
- Ecole Centrale de Lille
- Ecole des Mines de Douai

Elle distingue les membres fondateurs des membres associés qui travailleront sur des projets sous forme de convention.

Le projet qui sera envoyé au ministère a déjà été voté par les autres établissements. L'UVHC est donc le dernier établissement à ratifier le texte. Après accord du CA, le texte sera envoyé au ministère avant la fin juillet.

Mme. Girard demande des informations sur la représentation et le futur nom du PRES.

Mme la Présidente répond à ces 2 questions :

- Au sujet de la gouvernance, des commissions sont mises en place avec comme axes essentiels « la recherche » et « la formation et la vie étudiante ».

Les VP recherche et formation et les directeurs d'écoles doctorales sont membres de droit de ces commissions. Il y aura un CA du PRES mais il reste à finaliser sa composition.

Il n'y aura pas de transfert de personnels mais le personnel du Pôle Européen trouvera naturellement sa place dans le PRES.

- Au sujet du nom, la question n'est pas tranchée. Aujourd'hui, il existe 2 propositions :

PRES « université Lille nord de France »

ou

PRES « université nord de France »

Elle précise que cet intitulé sera important pour les publications des chercheurs. Mme Grant ajoute que le PRES jouera un rôle positif au niveau de la qualité scientifique des universités.

M. Millot fait remarquer que sur la liste des publications de l'OST, l'UVHC représente à peine 10 % des publications de la région. Des efforts sont à faire.

Pour Mme Merviel « Lille » n'est pas significatif à l'étranger.

Vote : adoption à l'unanimité

3- CHARTE DES THESES

Madame la Présidente donne la parole à M Gazalet, directeur de l'Ecole Doctorale, qui présente au Conseil la charte des thèses commune aux Ecoles Doctorales co-accréditées de la région Nord - Pas de Calais.

Cette charte précise le principe de mutualisation concernant le volet formation.

Suite à une intervention de M. Defossez, M. Gazalet précise que la charte laisse la liberté aux établissements de consulter leur Conseil Scientifique.

Mme la Présidente mentionne qu'elle y est favorable.

Question de Mme Girard : les doctorants ont-ils été consultés ?

Réponse de M. Gazalet : ce point n'a pas été envisagé dans la charte.

Question de M. Hirschi : les écoles doctorales ont-elles d'ores et déjà un statut juridique ?

Mme la Présidente précise que les écoles doctorales régionales existent depuis le 1er juillet 2007 et qu'actuellement elles sont dans une période transitoire puisque la nomination des directeurs interviendra fin octobre.

Question de M. Poirriez sur la durée initiale de la thèse.

M. Gazalet : pour le ministère la durée de la thèse est de trois ans (bac + 8) mais les dérogations spécifiques (statut de salarié par exemple) sont possibles.

Question de Mme Girard : la signature de la charte se fera dans chaque établissement ou le doctorant devra se déplacer ?

Réponse de M. Gazalet : il y aura un bureau dans chaque établissement avec des correspondants qui auront des pouvoirs de signature sauf cas particuliers.

Mme la Présidente précise qu'il n'y aura pas de changement dans la procédure d'inscription et l'objectif principal est bien de recruter les meilleurs étudiants en thèse.

Remarque de M. Gazalet : les établissements proposent souvent des formations onéreuses mais désaffectées par les doctorants.

M. Desfossez précise que pour l'école doctorale 74, le doctorant qui n'a pas suivi assez d'heures de formation ne pourra pas aller au delà des 3 ans.

Remarque de M. Hirschi : au niveau des sciences humaines, l'essentiel du travail consiste à la rédaction du mémoire et donc les formations ne sont pas forcément utiles.

Vote : adoption à l'unanimité

4- PROPOSITION D'EMPLOIS A PUBLIER

Madame la Présidente donne la parole à M. Bricout, vice-président chargé de la gestion des moyens, qui expose aux conseillers la proposition d'emplois de Professeurs et de Maîtres de conférences à publier au titre du second tour de recrutement 2007.

- Pour le corps des professeurs, les postes sont les suivants :

61 PR 0648 IUT à publier en 61^{ème} Section

62 PR 0346 ISTV à publier en 63^{ème} Section

- Pour le corps des maîtres de conférences, les postes sont les suivants

32 MCF 0432 ISTV à publier en 32^{ème} Section

61 MCF 0109 ISTV à publier en 27^{ème} Section

61 MCF 0267 ISTV à publier en 28^{ème} Section

61 MCF 0404 ISTV à publier en 62^{ème} Section

63 MCF 0042 ISTV à publier en 62^{ème} Section

M. Millot fait remarquer que plusieurs postes de maîtres de conférence en 61 sont publiés dans d'autres sections. M. Ourak précise que les enseignants concernés ne faisaient pas d'automatique et cela justifie un redéploiement. Mme la Présidente souligne qu'il est primordial d'avoir une convergence entre la formation et la recherche.

Vote : adoption à l'unanimité

5 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Madame la Présidente donne la parole à Mme. Decneut, qui expose aux conseillers la DBM N°3.

La DBM n°3 concerne :

901 IUT: *Prélèvement sur les réserves de 240 000 € en dépenses de fonctionnement.*

Rattachement de 174 446 € en dépenses de fonctionnement

902 ISTV: *Rattachement de 71 419,92 €.*

903 FLLASH *Rattachement de 48 294,81 €.*

Prélèvement sur les réserves de 35 000 € en dépenses de fonctionnement.

904 CEPPEs *Rattachement de 61 331,46 €*

Prélèvement sur les réserves de 74 491 € en dépenses d'équipement.

906 Bibliothèque *Rattachement de 8 100 €.*

908 FDEG *Rattachement de 27 413,11 € en dépenses de fonctionnement*

910 IPAG *Rattachement de 27 172,55 € en dépenses de fonctionnement*

912 IAE *Rattachement de 11 988,54 € en dépenses de fonctionnement*

913 ENSIAME *Rattachement de – 90 702,02 € en dépenses de fonctionnement*

Prélèvement sur les réserves de 361 092 €.

914 Actions commerciales *Rattachement de 30 888,30 €.*

Prélèvement sur les réserves de 19 459,46 € en dépenses de fonctionnement.

915 Recherche

Rattachement de 134 138,12 €.

Transfert de 7 400 € des dépenses de fonctionnement en dépenses de personnel, et 15 600 € des dépenses d'équipement en dépenses de personnel.

Prélèvement sur réserves de 14 051,88 €.

918 SUAOP

Rattachement de 6 010,17 € en dépense de fonctionnement.

922 SUAPS

Report de 2 044,10 € en dépenses d'équipement

923 FSMS

Rattachement de 16 834,06 € en dépenses de fonctionnement, et 15 000€ en dépenses d'équipement. .

925 Services généraux

Rattachement de 236 713,36 € en dépenses de fonctionnement.

Transfert de 100 000€ des dépenses de fonctionnement en dépenses de personnel.

Prélèvement sur les réserves de 402 384,23 €.

Madame Decneut présente ensuite les opérations de réinvestissement des composantes.

902 ISTV

Rattachement de 97 243 €

903 FLLASH

Rattachement de 20 400 €

910 IPAG

Rattachement de 6 671 €

912 IAE

Rattachement de 4 000 €

923 FSMS

Rattachement de 10 167 €

Remarque de M. l'agent comptable : la DBM de prélèvement sur réserve est utilisée parfois pour le fonctionnement courant or cela ne peut être que pour des opérations à caractère exceptionnel. La certification par un commissaire aux comptes dans le cadre du projet de loi sur l'autonomie pourra avoir pour conséquence le refus de certifier les comptes..

Vote : adoption à l'unanimité

5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les conseillers se prononcent sur l'attribution des subventions suivantes :

- 901 IUT	Association des étudiants GIM-AEAEMI	500 €
	Association des étudiants GIM-ACTION	1 000 €
- 902 ISTV	Association SPHIMX	1 000 €
	Amicale du personnel	300 €
908 FDEG	Association JURIS CLUB	750 €
912 IAE	Association AESG	1 400 €
913	Association AIE	4 480 €
	Association BDE	8 200 €
	Association NUIT ENSIAME	6 000 €
923 FSMS	Association MISE	150 €
925 FSDIE	Association AEC	622 €
	FEV	653 €

Vote : adoption à l'unanimité

5BIS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : CONDITIONS DE VERSEMENT

Mme la Présidente informe les conseillers que dorénavant l'établissement a pour obligation de transmettre la liste des associations et subventions à la Cour des Comptes. Cette liste doit être accessible sur tous supports.

M. Del Campo déplore une disproportion des subventions entre composantes.

M. Traullé précise que les sommes correspondent à des projets et par ailleurs les BDE des écoles d'ingénieurs ont des budgets plus importants.

Mme la Présidente insiste sur l'importance des bilans d'activités des associations.

Mme la Présidente propose aux conseillers que le versement des subventions soit conditionné à la fourniture, par les associations bénéficiaires, d'un bilan de leur activité ainsi que d'un bilan financier avant la fin du semestre suivant. Le versement de la subvention sera conditionné à la fourniture de ces documents.

Vote : adoption à l'unanimité

6 – PROJETS FSDIE : NOUVELLE CAMPAGNE DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente donne la parole à M. Sénéchal, vice-président formation, qui expose aux conseillers les projets de subventions. Dans le cadre de la quatrième campagne de projets subventionnés dans le cadre du FSDIE, les dossiers suivants sont présentés :

- MISE Journée Handi Val du 10 mai 2007	1 000 €
- BDS ENSIAME : Tournoi Inter ENSI 2007 du 5 au 8 mai 2007 :	800 €
- MISE : Tournoi de beach soccer des 6,7 et 8 juillet 2007 :	1 000 €

Vote : adoption à l'unanimité

7- PRESTATIONS DE RECHERCHE

Madame la Présidente donne la parole à M. Millot, vice-président chargé de la recherche, qui présente aux conseillers une demande de prélèvement des frais de gestion applicables aux prestations de recherche à hauteur de 5 %.

M. Millot informe les conseillers sur l'importance de cette mesure car les prestations de recherche représentent un volume non négligeable. Cet argent va ainsi servir à la valorisation et aux dépôts de brevets. Cette mesure sera applicable sur les nouvelles prestations à partir de septembre 2007.

Vote : adoption à l'unanimité

8 – DIPLOME UNIVERSITAIRE DPES « DIPLOME PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Madame la Présidente donne la parole à M. Sénéchal, vice-président chargé des formations, qui présente aux conseillers le diplôme préparatoire à l'enseignement supérieur, et les nouveaux centres de responsabilité sur l'unité budgétaire 901 IUT (FI DPES / FI DPEST).

M. Sénéchal rappelle que ce projet avait été proposé à l'université d'automne. Ce diplôme est une année intermédiaire pour les bacs professionnels et technologiques. Pour la rentrée 2007, deux groupes seront constitués : un groupe tertiaire et un groupe secondaire. Les étudiants pourront bénéficier d'une aide du Conseil Régional.

M. Rouzé précise que ce projet part du constat du taux d'échec élevé des bacs professionnels et technologiques dans l'enseignement supérieur. Il rappelle quelques chiffres : un taux de réussite inférieur à 10 % pour les bacs professionnels et à 30 % pour les bacs technologiques. L'objectif est donc d'amener ce public à une possibilité de réussite plus importante en L1 par l'intermédiaire d'une formation diplômante qui prépare à l'enseignement supérieur en renforçant les fondamentaux, le travail sur la méthodologie et la préparation à leur intégration en L1.

L'IUT s'est proposé comme opérateur car un groupe en formation continue fonctionne déjà sur ce mode.

M. Sénéchal ajoute que l'objectif n'est pas d'augmenter les volumes des bacs professionnels et technologiques mais d'accompagner les candidats en L1 qui avaient un niveau insuffisant.

Les étudiants auront une double inscription en DU et dans l'une des formations de l'université pour bénéficier notamment de la bourse CROUS. L'université est en négociation avec le CROUS pour que cette année ne soit pas considérée comme un redoublement.

Mme la Présidente tient à ajouter que ce cadre expérimental doit donner des réponses sur l'importance de l'accompagnement et que ce dispositif pourra évoluer.

Question de M. Hanna : comment valider les acquis d'UE ?

Réponse de M. Rouzé : un comité de pilotage va s'assurer de ces validations.

Vote : adoption à l'unanimité

2 points sont donnés aux conseillers à titre d'information :

- les modalités de mise en œuvre de la certification C2I
- les dispositions relatives à la validation de semestres de l'UVHC

9 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT QUENTIN

Madame la Présidente donne la parole à M. Guizard-Deschamps, responsable de la licence professionnelle action culturelle et gestion du patrimoine, qui présente la convention.

Suite aux remarques des conseillers, le mot « licence » est remplacé par le mot « licence professionnelle ».

Sous cette modification, les conseillers passent au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

10- CONVENTION « MITI- INCUBATEUR NORD PAS DE CALAIS »

Madame la Présidente donne la parole à M. Coutellier, vice-président chargé de la valorisation qui présente la convention constitutive de l'association « MITI- incubateur Nord Pas de Calais ». M. Coutellier informe que le statut du MITI passe d'un GIP à une association selon la demande du ministère.

Après en avoir débattu, les conseillers se prononcent sur la convention.

Vote : adoption à l'unanimité

11- CONVENTION AVEC L'INSTITUT FRANCAIS DE MECANIQUE AVANCEE

Madame la Présidente donne la parole à M. Coutellier, qui présente la convention.
Après en avoir débattu, les conseillers passent au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

12- CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE SAINT SAULVE

Madame la Présidente donne la parole à M. Sénéchal, qui présente la convention. L'objet de cette convention est de développer des classes de découvertes en sciences et technologie.

Une correction est à apporter au nom de Madame Gallez.

Après en avoir débattu, les conseillers passent au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

13- CONVENTION AVEC L' UNIVERSITE DE FIANARANTSOA

Madame la Présidente présente la convention avec l'université de Fianarantsoa située à Madagascar, et ses trois avenants d'application.

Après en avoir débattu, les conseillers passent au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

14- CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE « ZÜRCHER HOCHSCHULE WINTERTHUR »

Madame la Présidente donne la parole à Mme Kolski responsable du service des relations internationales, qui présente cette convention d'échanges avec cet établissement privé d'enseignement professionnel de premier cycle. Une convention de coopération existait déjà avec l'IUT depuis 1998 mais cette dernière ne proposait pas d'accord d'échanges.

Après en avoir débattu, les conseillers passent au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

15- CONVENTIONS DE COLLABORATION DOCUMENTAIRE

Deux conventions sont présentées : la convention de collaboration avec la ville de Cambrai et la convention du même objet avec la ville de Maubeuge.
Après en avoir débattu, les conseillers passent au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

16- AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'INTERUNIVERSITAIRE HENNUYERE DE MONS, L'UNIVERSITE DE MONS-HAINAUT, LA FACULTE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE GEMBOUX (FUSAGX), LA FACULTE POLYTECHNIQUE DE MONS(FPMS) ET LES FACULTES UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES DE MONS(FUCAM).

Madame la Présidente présente l'avenant.

Suite à la remarque d'un conseiller, il est ajouté dans le nom des parties, ainsi que dans les signataires : « l'interuniversitaire hennuyère, représentée par son président ».

Vote : Sous cette modification, adoption à l'unanimité

En raison de l'heure avancée, M. Bricout propose aux conseillers de faire la présentation du bilan social 2006 lors du prochain CA.

Questions diverses :

- M. Poirriez demande des informations concernant l'incorporation de l'IUFM à une des universités régionales.

Réponse de Mme la Présidente : les 4 universités qui avaient été candidates ont été auditionnées et c'est l'université d'Artois qui a été choisie.

- Pour information, le calendrier des 3 conseils centraux pour 2007-2008 a été transmis aux conseillers.

- M. Ménart demande une explication au sujet d'une information parue dans la presse locale sur des terrains d'entraînement qui seraient construits à proximité de la station terminus de l'université. A priori l'équipe de football du VAFC pourrait s'y entraîner.

Réponse de Mme la Présidente : ces terrains ne sont pas la propriété de l'UVHC mais elle souligne un aspect positif de ce projet : une collaboration possible avec la FSMS pour nos étudiants en STAPS.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

MM Van Ceulebroeck, Nicolas, Duretz et Nonclercq
Mmes Houssier et Lancelle

Collège A

Secteur 1 : MM. Ben Barka, Bonnet, et Desfossez / Mme Descargues-Grant

Secteur 2 : Mme Leriche et MM. Ourak et Millot

Secteur 3 : MM. Bricout, Lepoutre, Popieul et Tison

Collège B

Secteur 1 : Mme Sforzin et M. Hanna

Secteur 2 : Mme Derviaux, MM Ménart, Poirriez et Debernard

Secteur 3 : MM. Del Campo, Rouzé et Vermeiren

Collège IATOSS

Secteur 1 : Mme Girard,
MM. Deruy, Duez, Laurent, Pernet et Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 2 : M. Traullé

Membres de droit M. Desprès et Dulion

Membres invités Mmes Decneut, Gordien et Merviel
MM. Couttelier, Delebarre, Desrumaux, Hirschi, Sénéchal, Varago,
Verheyde et Gazalet

Ont donné pouvoir M. Guillaume à M. Nicolas
M. Gallo à M. Bricout
M. Vermeiren à M. Debernard
M. Gyselinck à M. Traullé
M. Nongaillard à M. Ourak
Mme Dubroeuq à M. Hanna

Excusés M. Boquet

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.